

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

---

JUSTICE DE PROXIMITÉ ET RÉPONSE PÉNALE - (N° 3427)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« entrer »

insérer les mots :

« ou tenter de rentrer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut que la tentative d'entrer en relation avec la victime soit couverte par cette nouvelle disposition. En effet, il ne faut pas permettre à l'auteur de tenter par des messages vocaux, sms et ou messages sur un quelconque réseau social d'essayer, même sans réponse, d'entrer en relation avec celle-ci.